

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

**Tout foyer dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 600.**

- Le quotient familial du ménage détermine le taux de réduction tarifaire attribué. Celui-ci sera appliqué à tous les ayant-droits rattachés au foyer.

## JEUNE DE MOINS DE 25 ANS

- 1- **Fiscalement rattaché au foyer des parents :** l'éligibilité à la tarification solidaire transport sera calculée à partir de l'attestation CAF ou l'avis d'imposition des parents.
- 2- **Fiscalement autonome et allocataire de la CAF :** présentez une attestation CAF à votre nom et votre dernier avis d'imposition justifiant de votre autonomie.
- 3- **Fiscalement autonome et non-allocataire de la CAF :** présentez votre avis d'imposition.

## EN COURS DE RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE

**Adultes et enfants de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative**

- Titre gratuit, valable 1 an, renouvelable une fois, sur présentation de justificatifs attestant de vos droits de séjour sur le territoire et d'actes de naissance pour les enfants.

## BÉNÉFICIAIRE DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ

**Adulte en situation de handicap éligible à l'Allocation Adultes Handicapés (AAH),** sur présentation d'une notification de la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) ou d'une attestation de la CAF de moins d'un an indiquant les versements de l'AAH.

- Titre gratuit individuel valable 1 an

ou

- Pour l'ensemble du foyer, tarification solidaire transports basée sur le quotient familial

## CONTACTS ET INFOS PRATIQUES

- > **Faire une simulation en ligne :**  
[eservices.nantesmetropole.fr](http://eservices.nantesmetropole.fr)
- > **En savoir plus :**  
[metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr) (rubrique service)
- > **Nous contacter :**  
[tarification.solidaire@nantesmetropole.fr](mailto:tarification.solidaire@nantesmetropole.fr)
- > **Nous rencontrer :**  
accueil de la mairie de votre commune ou une des mairies de Nantes Métropole de votre choix pour les résidents hors agglomération
- > **S'informer sur le réseau TAN et sur votre carte Libertan :** [tan.fr](http://tan.fr)

## Astuces

- **Pour tout renouvellement ou changement d'abonnement TAN,** effectuez vos démarches dans les 15 premiers jours du mois afin de vous assurer d'un démarrage au 1<sup>er</sup> du mois suivant. Respectez bien les délais indiqués ci-dessus pour vous assurer de la continuité de votre abonnement sans interruption.
- **Si vous possédez déjà une carte Libertan,** surtout conservez la, car aucune autre carte ne vous sera adressée, c'est avec elle que vous continuerez de voyager. En cas de perte, il vous faudra faire une demande de duplicata auprès de la TAN.
- **Si vous avez une activité salariée,** votre employeur peut prendre en charge la moitié du prix de vos frais de transports.

# TARIFICATION SOLIDAIRE SUR LE RÉSEAU TAN

Comme André et **60 000 personnes** bénéficiez d'un tarif adapté à votre situation

DC à l'information et à la relation au Citoyen Nantes Métropole - Réf. 2019-05-547 - © Crédit photos : Toiga TEZCAN - Mise à jour : DUPUJET - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

## LA TARIFICATION SOLIDAIRE TRANSPORTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les foyers ayant de faibles revenus peuvent bénéficier d'abonnements annuels TAN à tarifs réduits, voire gratuits.

### + ÉQUITABLE

La tarification est adaptée aux revenus des ménages.

### + SIMPLE

Les droits attribués sont valables un an. Ils seront à faire ré-examiner tous les ans.

Pratique

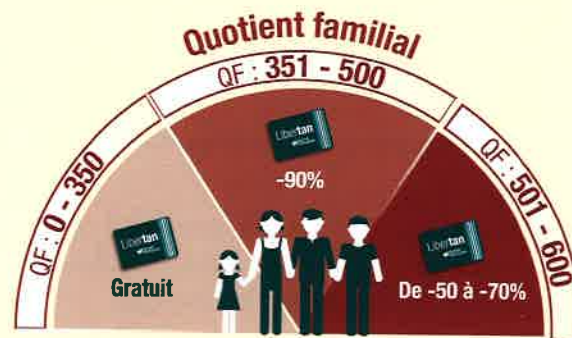
**Vérifiez dès maintenant si vous êtes éligible.**

Faites une première estimation de vos droits en quelques clics grâce au simulateur de calcul proposé par Nantes Métropole.

<https://eservices.nantesmetropole.fr>

## QUELLES RÉDUCTIONS ET POUR QUI ?

Tout foyer dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 peut bénéficier de réductions



**Les réductions sont applicables à l'ensemble des membres du foyer sur les tarifs des abonnements annuels TAN (formule illimitée).**

En cas de changement significatif de votre quotient familial et de passage à un seuil de réduction inférieur au cours de l'année, votre dossier pourra faire l'objet d'une ré-étude.

## OÙ FAIRE LA DÉMARCHÉ ?

**Vous résidez sur le territoire de Nantes Métropole :**

- votre démarche devra être faite dans la mairie de votre domicile.

**Vous ne résidez pas sur le territoire de Nantes Métropole :**

- votre démarche devra être faite dans une des mairies de l'agglomération nantaise de votre choix.

## COMMENT FAIRE SON DOSSIER ?

**Munissez-vous des pièces justificatives suivantes :**

**Si vous êtes allocataire CAF**

- Votre attestation de paiement CAF datant de moins de trois mois.

**Si vous n'êtes pas allocataire CAF**

- L'original de votre dernier avis d'imposition sur le revenu.

**Ainsi que**

- Les pièces d'identité de chacun des membres du foyer ou le livret de famille.
- Une photo d'identité récente (moins de 2 ans) de chacun des membres du foyer au format 45 x 35mm, avec nom et prénom au dos de chaque photo.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (la personne effectuant les démarches doit être titulaire du compte bancaire indiqué sur le RIB).
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.

**Vous êtes allocataires CAF :**

Attestation de paiement CAF (de moins de 3 mois)



RIB



Livret de famille



Carte d'identité



OU

Photo d'identité



**Vous n'êtes pas allocataires CAF :**

Avis d'imposition



Justificatif de domicile



## VOUS VENEZ DE FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Votre abonnement sera activé sur votre carte Libertan après un délai nécessaire de traitement (si vous n'avez jamais eu de carte Libertan, une carte vous sera adressée à votre domicile).

Une attestation de droits vous a été remise, gardez-la précieusement elle vous renseigne sur la durée de validité de vos droits (1 an).

Un courrier adressé par la TAN vous invitera à renouveler vos droits à l'échéance.